

Direction de l'accès à l'information et  
de la propriété intellectuelle

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, le 19 mai 2023

**Objet : Demande d'accès aux documents**  
**N/Réf. : 1847 00/2022-2023.633**

Nous donnons suite à votre demande d'accès, reçue le 21 mars dernier, visant à obtenir pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 21 mars 2023, les documents suivants :

- L'ordre du jour et le procès-verbal du comité de direction (CODIR) du ministère de la Santé et des Services sociaux;
- L'ordre du jour et le procès-verbal du comité de gestion du réseau (CGR);
- Le calendrier du cycle de gestion des rencontres et de la salle de pilotage stratégique.

Vous trouverez ci-joint copie de documents répondant aux points 1, 2 et 3 de votre requête. Toutefois, certains renseignements contenus dans ces documents ont été caviardés puisqu'il s'agit d'analyses utilisées dans le cadre d'un processus décisionnel en cours ainsi que d'avis et de recommandations faits depuis moins de 10 ans, et ce, conformément aux articles 37 et 39 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1) (ci-après la Loi sur l'accès). De plus, certains comptes rendus ne vous sont pas communiqués puisqu'ils sont des ébauches n'ayant pas fait l'objet d'une approbation en vertu de l'article 9 de la Loi sur l'accès.

Par ailleurs, au terme des recherches effectuées dans le cadre du traitement de votre demande, nous n'avons recensé aucun document concernant la salle de pilotage stratégique au sens de l'article 1 de la Loi sur l'accès.

Vous trouverez ci-joint l'avis de recours prescrit par l'article 51 de la Loi sur l'accès ainsi que les extraits de celle-ci sur les dispositions invoquées.

Veillez agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La directrice par intérim,

Original signé par

Caroline Dumont

p. j.